

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

SÉANCE DU 15/07/2026
DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi 15 juillet deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Chaumont, sous la présidence de Monsieur Romain FOEX, Président.

Étaient présents : BERTHOD Christel, FOEX Romain, CANICATTI Georges, GOBET Svetlana, BELOUIN Aline, ETTORI Carole, FOURRIER Mona.

Absents excusés : MICHAUX Cindy, COURLET Jérémie

Absents : -

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : GOBET Svetlana

Date de convocation : 7 juillet 2026

● **DEL29_2026 : Nouveau contrat pour le ménage de l'école**

Suite à la dernière réunion, M. le Président précise que le contrat en vigueur avec l'entreprise CHALLANCIN a été dénoncé le 22 juin dernier. Il rappelle que les prestations de ménage actuellement réalisées s'élèvent à 3 413.55 € HT par mois.

La commission ménage a sollicité des entreprises afin d'avoir plusieurs devis comparatifs.

Malgré les sollicitations, seulement trois entreprises ont répondu :

L'entreprise ENVIRON'ALPES pour 4 205.50 € HT par mois ; l'entreprise a été écartée par la commission car le SIVU a déjà travaillé avec cette entreprise en septembre 2021 et l'expérience n'a pas été concluante (manque de personnel, prestations non réalisées, etc... contrat résilié au bout d'un mois).

L'entreprise PROPRE ET NET pour 3 600 € HT par mois ;

L'entreprise MS PROPRETÉ pour 2 383.33 € HT par mois.

La commission ménage précise que les deux entreprises se sont rendues sur place et ont l'air sérieuses. La commission préconise de retenir l'offre de l'entreprise MS PROPRETÉ qui a laissé une très bonne impression lors de la visite et semble avoir une expérience solide.

Monsieur le Président demande au conseil syndical de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide de retenir la proposition de l'entreprise MS PROPRETÉ située à CRAN GEVRIER pour 2 383.33 € HT par mois et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

Le SIVU continuera de gérer les commandes de consommables.

● **DEL30_2026 : Vente du matériel de l'ancienne cuisine**

Monsieur le Président rappelle que suite aux travaux d'extension du groupe scolaire, la cuisine a été entièrement refaite. Le matériel de l'ancienne cuisine doit donc être débarrassé et peut donc être vendu.

La mairie de Contamine-Sarzin et d'autres personnes ont déjà manifesté de l'intérêt pour certaines pièces.

Monsieur le Président propose de leur vendre 50 € chaque pièce afin de valoriser au minimum le matériel et ne pas le jeter.

Monsieur le Président demande au conseil syndical de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil syndical accepte cette proposition et décide de vendre :

- à la mairie de Contamine-Sarzin : une étagère murale en inox avec portes coulissantes au prix de 50 €, une plonge avec double évier (longueur 1m60) au prix de 50 € soit un total de 100 € pour la commune de Contamine-Sarzin ;
- à M. Jérémie COURLET : deux étagères inox à 50 € pièce soit un total de 100 € ;
- à EI MARIGO Pierre : une étagère inox à 50 €, un plan de travail inox à 50 € et une plonge à 50 € soit un total de 150 € ;
- à SARL DEBUIRE : un lave-mains à 50 €, un plan de travail à 50 €, une desserte de plats gastro à 50 €, une gazinière à 50 € soit un total de 200 € ;
- à M. FRANCHET Bernard : une étagère murale en inox avec portes coulissantes à 50 € et deux armoires frigorifiques LIEBHERR à 100 € pièce soit un total de 250 € ;
- à M. Romain FOEX : un plan de travail à 50 €.

● **DEL31_2026 : Protections solaires de la façade Ouest de l'aile élémentaire**

Avec les fortes chaleurs de cette année et probablement des années à venir, Monsieur le Président a demandé à l'architecte de faire chiffrer la mise en place de protections solaires sur les 4 classes élémentaires restantes. Il présente le devis de l'entreprise Ideal Stores : 4 stores toiles et de 2 grilles de ventilation nocturne antichute par salle, à l'identique de ce qui a été réalisé sur les salles de classe n°10 & 11 en pignon Sud. Le devis comprend également les deux stores d'occultations extérieures du dortoir côté route de l'aile périscolaire.

Un devis a également été demandé à l'entreprise Grandchamp pour tirer les alimentations en plafond. Dans son devis, l'Ets a également intégré un carottage en mur BA dans le vide sanitaire nécessaire pour le passage du chemin de câble de la nouvelle alimentation demandé par Enedis. La quantité des réseaux présents dans la zone de la courette anglaise de pénétration des réseaux, contraint fortement le tracé de la gaine.

Après cette présentation, Monsieur le Président demande au conseil syndical de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide :

- de se laisser un peu de temps pour prendre une décision concernant les stores et/ou négocier le devis présenté, et pour étudier d'autres alternatives moins coûteuses comme les films solaires utilisés dans d'autres pays ;
- de valider le devis de l'entreprise GRANDCHAMP Frères pour 1 011.30 € HT.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

DEL29_2026 : Nouveau contrat pour le ménage de l'école

DEL30_2026 : Vente du matériel de l'ancienne cuisine

DEL31_2026 : Protections solaires de la façade Ouest de l'aile élémentaire

Le Président du SIVU,
M. FOEX Romain

Le secrétaire de séance,
Mme GOBET Svetlana